

## I - GÉNÉRALITES

La Société est une société à responsabilité limitée. Elle est régie par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par ses statuts. L'association LADC - Danse et Forme est une association loi 1901 et est régie par cette dernière. Le Lyon Arts Dance Center représente la structure en elle-même comme centre de danse. Il accueille l'association LADC - Danse et Forme qui organise tous les événements culturels et formation au sein du Lyon Arts Dance Center. L'association gère toute la vie associative du centre ainsi que ses adhérents.

Le LYON ARTS DANCE CENTER et le LADC - Danse et Forme ont pour objets en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- \* De proposer une formation régulière en danse et toutes disciplines artistiques pouvant servir aux spectacles vivants (ateliers chorégraphiques, activités de formations, de stages nationaux et internationaux, de sensibilisation, cours de danse, chant, théâtre, langue...).
- \* De proposer un suivi régulier dans la remise en forme avec des cours de fitness, de Pilates, de Yoga, de TaiChi, etc...
- \* Encourager la recherche artistique, la création et la production en partenariat avec d'autres danseurs et chorégraphes, mais aussi d'autres médias (arts plastiques, musique, théâtre, performances, vidéos et films).
- \* Promouvoir, partager et célébrer l'art de la danse avec une audience aussi large que possible et par tout moyen ou support possible (cours, stages, représentations privées ou publiques...)
- \* De proposer un ou plusieurs sites Internet présentant de la documentation et des articles sur ses activités,
- \* Et plus généralement de développer toutes activités concourant directement ou indirectement aux points ci-dessus.
- \* Les différents cours sont dispensés par des professeurs formés et expérimentés.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des élèves/clients ainsi qu'à chaque nouvel élève/client au moment de l'inscription.

Le règlement intérieur du LADC - Danse et Forme sera également affiché au sein de l'établissement Lyon Arts Dance Center et consultable à tout moment.

## II - CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

### Modalités d'inscription

**Les dates de réinscriptions ont lieu à partir de fin août début septembre 2021 en ligne.**

Lors de son inscription, l'élève/adhérent doit signaler tout problème physique ou médical et devra fournir les pièces suivantes :

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Un certificat médical de moins de 3 mois attestant l'aptitude à exercer une activité danse (obligatoire pour les élèves en formation professionnelle uniquement),
- Une photo,
- Pour les mineurs, une décharge permettant de faire pratiquer des soins médicaux en cas d'urgence.

### **AUCUN ACCÈS AU COURS EST POSSIBLE SANS RÈGLEMENT ET DOSSIER REMPLI DANS SA TOTALITÉ**

L'inscription est possible ultérieurement aux dates prévues **dans la mesure des places disponibles et à condition que l'intégration de l'élève ne perturbe pas la progression pédagogique du cours.** Elle ne pourra se faire que sur avis des directeurs du centre et du professeur concerné. Les conditions administratives et financières restent inchangées.

### Paiement des cours

#### 1) a- Inscription

Le LADC propose des portes ouvertes du 06 au 24 septembre 2021 où le cours est à 2€ l'unité. **Ces cours ne sont ni remboursables et ni déductibles de l'abonnement.**

Le LADC met en place des cours d'essai au prix de 10€ ( à partir du 27 septembre 2021) afin que les élèves puissent tester les cours mis en place. Le cours d'essai nominatif sera déduit du forfait choisi si l'élève s'inscrit au LADC dans les 7 jours après avoir testé le cours. Aucun remboursement ne sera possible s'il n'y a pas inscription passé cette période.

- Les abonnements annuels seront mis en vente en ligne sur la période de fin août début septembre 2021.
- Les abonnements trimestriels seront mis en vente à partir du samedi 2 octobre 2021.
- Les abonnements semestriels seront mis en vente à partir du lundi 3 janvier 2022.

Les cours sont ouverts aux élèves/adhérents du LADC (frais d'inscription de **20€** par an (carte d'accès comprise), valable de septembre 2021 à août 2022).

**Toute cotisation versée à l'ASSOCIATION LADC - Danse et Forme est définitivement acquise et non remboursable.**

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année, en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un élève/adhérent.

#### 1) b- Réductions

Le LADC permet aux demandeurs d'emploi (hors intermittents du spectacle) et aux étudiants de bénéficier de -10% sur leur abonnement. Le LADC offre également -10% sur l'une des personnes s'inscrivant en couple ou en famille. Cette réduction s'applique sur l'une des deux personnes et sur le forfait le moins cher. Il en va de même pour les familles. Toute réduction doit être justifiée et prouvée par un justificatif (Pole emploi, carte étudiante, attestation d'habitation pour les familles...). Sans cela le LADC se verra dans l'obligation de refuser d'appliquer la

### LYON ARTS DANCE CENTER

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

### LADC - Danse et Forme

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

réduction. Aucune réduction n'est cumulable. Les réductions Sésame et Comité d'entreprise doivent être également justifiées auprès de l'administration du LADC. Les réductions sont valables uniquement sur les abonnements **annuels** et si le cours ne peut pas avoir lieu toute l'année, les réductions ne sont de ce fait plus valables et ne seront donc pas pris en compte.

## 2) Modalités de paiement

### a- Inscription en ligne

Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web [www.viviarto.com](http://www.viviarto.com) de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

### b- Inscription à l'accueil

Le versement de l'abonnement doit être établi par chèque à l'ordre de « **LADC** ».

Les cours sont payables annuellement ou trimestriellement (adulte uniquement à partir du 2 octobre 2021).

Possibilité de paiement en 4 fois sans frais pour une inscription annuelle: 1 chèque encaissé en Septembre, Octobre, Novembre puis Décembre au 5, 15 et 25 de chaque mois.

Si le paiement est effectué en plusieurs chèques, ceux-ci devront être remis dès l'inscription et seront encaissés à chaque début de trimestre ou début de mois (selon le choix de paiement). **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA COMPTABILISÉ SANS PAIEMENT.** En effet, l'accès aux cours est conditionné par le paiement de l'adhésion annuelle et par le règlement de l'abonnement choisi. Dans tous les cas, un élève ne peut se réinscrire qu'après avoir soldé tous les paiements de l'année précédente.

**Si le paiement est effectué en espèce, ce dernier doit être réalisé en une seule fois.** Aucun paiement en plusieurs fois ne sera autorisé concernant ce mode de règlement.

**Le LADC accepte les chèques vacances ANCV à hauteur de 100€ maximum par abonnement et par personne. Le LADC n'accepte pas les coupons sport.** Les chèques ANCV non remplis (nom et prénom) seront systématiquement refusés. Si la partie "coordonnée du prestataire" est remplie, les chèques ANCV seront refusés. **L'élève a une semaine pour amener ses chèques au LADC. Sans cela son abonnement sera annulé.**

**Pour les paiements en ligne en plusieurs fois, les règlements se font à la date anniversaire de l'achat (exemple : vous avez réalisé votre contrat et votre premier versement en ligne le 10/09, le deuxième débit sera réalisé par Viviarto le 10/10 etc)**

## 3) Cas de remboursement et droit de rétractation

### a- Rétractation

Le cours d'essai à 10€ ou 2€ pendant les portes ouvertes permet à l'élève de tester le cours et permet de voir si ce dernier correspond à ses attentes. Suite à l'engagement de l'élève et à la signature du contrat aucun délai de rétractation n'est prévu. En effet l'élève a signé en toute connaissance de cause. Le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, dans la mesure où les Prestations de LADC constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale. Dès son inscription, l'adhérent est par conséquent engagé jusqu'au terme de la Saison. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées dans le présent article.

**Cas général :** Si le consommateur s'est présenté spontanément et a conclu le contrat à l'école, il n'a **aucun droit de rétractation** légal. C'est la même chose si le consommateur est venu à la salle, a pu avoir les informations nécessaires puis a renvoyé son bulletin d'adhésion par la poste ou par internet.

Si le consommateur s'inscrit en format papier sans être **jamais** venu au LADC ou sans avoir pris les informations nécessaires au préalable, sans avoir fait de cours d'essai, il a le droit à 14 jours de rétractation selon le Code de la Consommation. Si le consommateur est venu de son plein gré au sein de la structure essayer un cours de son choix (sans engagement) et a décidé de s'inscrire et de s'engager sur place ou en ligne après cette essai vous n'avez aucun droit de rétractation légale. Enfin, si le contrat est entièrement conclu en ligne, sans que le consommateur soit venu à la salle, les règles de la vente à distance s'appliquent : le consommateur ne peut se rétracter selon l'article L.221-28 du Code de la Consommation (selon Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône Service Protection Economique du Consommateur). Pour plus de renseignement lire le règlement intérieur du LADC.

### b- Remboursement

Dans tous les cas, les dispositions suivantes sont appliquées :

Non-remboursement de l'adhésion annuelle et de l'abonnement.

Aucun remboursement n'est possible pour tout autre motif (déménagement, trajet trop long...).

Aucun remboursement ou rattrapage n'est possible si l'élève n'a pu suivre ses cours pour des raisons personnelles.

### c- Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'adhérent.

Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre au client le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Le LADC Danse et Forme aura le droit de suspendre ses prestations et notamment interdire l'accès de l'adhérent à l'atelier jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'adhérent. Sans préjudice de ce qui précède, Le LADC danse et forme pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'adhérent dans les conditions et modalités prévues par les présentes. Le LADC facturera 12€ de frais bancaire en cas de rejet de paiement de prélèvement SEPA sur la deuxième tentative de prélèvement concernant les inscriptions en ligne sur Viviarto (par exemple : Si le prélèvement qui échoue est de 150€, nous préleverons 162 € à l'élève concerné au lieu de 150 € lors de la seconde tentative de prélèvement).

## LYON ARTS DANCE CENTER

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

### LADC - Danse et Forme

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

**d- Situation exceptionnelle**

En cas de situation exceptionnelle (guerre, confinement, crise sanitaire, état d'urgence...) et si le LADC se voit contraint de fermer ses portes par obligation et décision étatique, son activité devra cesser pour la sécurité de chacun. En cas de situation exceptionnelle, comme par exemple en cas de crise sanitaire covid-19) ou autre situation sortant de l'ordinaire et dont personne n'est responsable, le LADC s'engage à mettre en place des solutions (remboursements, cours virtuels...) selon la période à laquelle la crise sanitaire se déclare dans l'année. **Si des cours en visio sont proposés à la place des cours en présentiel sur le même créneau horaire, il n'y aura pas de remboursement.**

En cas de remboursements suit à une fermeture obligatoire, **toute réduction annuelle dans le calcul de l'avoir ne sera pas prise en compte.** Si l'élève a fait moins d'un trimestre de cours, ce qui est dû à l'école sera recalculé en cours solo, au tarif de 15€ pour 1h de cours et 22€ pour 1h30 de cours (30€ pour 1 cours de Chant et 27€ pour un cours de théâtre). Le remboursement est calculé au prorata de ce qui a été consommé depuis la rentrée jusqu'à la date de fermeture obligatoire de l'école par décret. Exemple à titre indicatif si vous avez pris deux cours par semaine sur une année : J'ai pris un abonnement de 2 cours d'1h par semaine au tarif de 470€ à l'année, et le nombre de cours qui ont été donnés jusqu'à la date de la fermeture de l'école est au nombre de 9 sur chaque cours, soit moins d'un trimestre. Je dois à l'école pour l'année en cours  $9 \times 15€ + 9 \times 22€ = 333€$ . Le remboursement sera de  $470€ - 333€ = 137€$ .

**e- Avoirs**

En cas de maladie/opération **grave** entraînant une convalescence ou un lourd traitement, grossesse ou blessure le LADC propose au client un avoir à valoir sur la saison qui suit celle de l'engagement concerné. Uniquement valable suite à l'achat d'un abonnement annuel. L'avoir est calculé au prorata de l'arrêt de l'élève. Cet arrêt sera confirmé par un certificat médical attesté par un médecin diplômé. Cet avoir sera nominatif et valable un an. Au moment de la nouvelle inscription, l'élève fera savoir à la Direction qu'il souhaite déduire son avoir. Ce dernier sera calculé et déduit sur le nouvel abonnement. En cas de maladie rendant impossible la pratique de l'activité jusqu'à la fin de l'année en cours, un avoir sera établi sous présentation d'un certificat médical certifié et calculé au prorata du nombre de mois restant à effectuer. Cet avoir sera à utiliser pour la saison qui suit et sera nominatif. Toute réduction annuelle dans le calcul de l'avoir ne sera pas prise en compte. Si l'élève a fait moins d'un trimestre de cours, ce qui est dû à l'école sera recalculé en cours solo, au tarif de 15€ pour 1h de cours et 22€ pour 1h30 de cours (30€ pour 1 cours de Chant et 27€ pour un cours de théâtre). Ex: J'ai pris un abonnement de 1 cours par semaine au tarif de 290€ à l'année, et le nombre de cours qui ont été donnés jusqu'à la date de mon certificat de contre indication est au nombre de 9, soit moins de un trimestre. Je dois à l'école pour l'année en cours  $9 \times 15€ = 135€$ . L'avoir sera de  $290€ - 135€ = 155€$ .

Si l'élève a fait un trimestre de cours (soit 12 cours) ou plus, ce qui est dû à l'école sera recalculé en abonnement trimestriel. Ex : J'ai pris un abonnement de 1 cours par semaine au tarif de 290€ à l'année, et le nombre de cours qui ont été donnés jusqu'à la date de mon certificat de contre indication est au nombre de 12, soit un trimestre entier. Je dois à l'école pour l'année en cours le prix d'un trimestre 135€. L'avoir sera de  $290€ - 145€ = 145€$ .

L'avoir nominatif est valable pour l'année suivante mais n'est pas reconductible pour l'année d'après s'il n'a pas été utilisé.

**III - ORGANISATION DES ACTIVITES - cours**

Pour le bon déroulement des cours, la présence des parents et/ou amis n'est pas souhaitable dans la salle de danse pour observer le cours.

Le professeur se réserve le droit de placer l'élève dans la classe qui correspond à son niveau et son expérience, quel que soit son âge, ainsi que de modifier des cours si nécessaires.

Le LADC se réserve le droit de modifier l'emploi du temps selon la demande.

Pour certaines disciplines de danse, la pratique développée tout au long de l'année se conclut par une participation à une représentation publique (spectacles, rencontres, forum, journées portes ouvertes...). Ces évènements ne sont pas obligatoires. S'il y a participation, cette dernière est considérée comme un engagement de l'élève envers le LADC.

**Assiduité et ponctualité**

Les présences et absences de chaque élève sont mentionnées dans un cahier d'appel tenu par chaque professeur.

Les élèves sont fortement conseillés d'être présent régulièrement aux cours afin d'évoluer au mieux dans la discipline choisie. La présence de l'élève dépend de sa responsabilité. Assiduité L'adhérent s'engage à être présent à tous les cours. Toute absence ressort de sa propre responsabilité et doit être préalablement annoncée par email à [administration@lyonartsdancecenter.fr](mailto:administration@lyonartsdancecenter.fr), au plus tard 24 heures **avant** la date des cours.

Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents pour les mineurs. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste.

Les absences des professeurs sont systématiquement signalées (par SMS ou courriel). En cas d'absence prolongée, tous les moyens sont mis en œuvre pour désigner un professeur suppléant dans les meilleurs délais.

En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à un remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

Les élèves doivent se présenter cinq minutes avant le début des cours. **A l'arrivée comme au départ, silence et discrétion sont de rigueur afin de ne pas déranger les autres cours, élèves et professeurs.**

Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe. Il s'engage notamment à participer de façon assidue aux cours ainsi qu'aux séances de répétitions du spectacle de fin d'année pour lequel la présence des élèves est requise.

**LYON ARTS DANCE CENTER**

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

**LADC - Danse et Forme**

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

Les parents s'engagent à venir récupérer leurs enfants à la sortie de leurs cours de danse et à être responsables si ces derniers doivent rentrer à leur domicile tout seul. Les parents peuvent tout de même en informer le LADC à la rentrée.

#### **Vacances scolaires**

Les cours se déroulent chaque semaine, de septembre à juin, à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires (planning de fermeture du LADC à l'accueil).

#### **Vacances scolaires**

Les cours se déroulent chaque semaine, de septembre à juin, à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires (planning de fermeture du LADC à l'accueil).

#### **Pour les enfants :**

Le LADC ne donne AUCUN cours ENFANTS pendant les vacances scolaires :

- Toussaint : du samedi 23 octobre 2021 au dimanche 7 novembre 2021 (inclus)
- Noël : du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 (inclus)
- Hiver : du samedi 12 février 2022 au dimanche 27 février 2022 (inclus)
- Printemps : du samedi 16 avril 2022 au dimanche 1er mai 2022 (inclus)

#### **Pour les adultes :**

Le LADC reste ouvert la première semaine des vacances scolaires pour les ADULTES mais ferme la deuxième semaine des vacances scolaires (école fermée - pas de cours) sauf à Noël école fermée deux semaines :

- Toussaint : du samedi 30 octobre 2021 au dimanche 7 novembre 2021 (inclus)
- Noël : du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 (inclus)
- Hiver : du samedi 19 février 2022 au dimanche 27 février 2022 (inclus)
- Printemps : du samedi 23 avril 2022 au dimanche 1er mai 2022 (inclus)

#### **Le LADC sera fermé selon les jours fériés suivants :**

- Armistice jeudi 11 novembre 2021
- Pâques Lundi 18 avril 2022
- Ascension jeudi 26 mai 2022
- Lundi de Pentecôte lundi 6 juin 2022

Le début des cours aura lieu le lundi 06 septembre 2021.

**La fin des cours sera le samedi 18 juin 2022.**

**Date des trimestres : 1er trimestre du 02/10/21 au 18/12/21 - 2ème trimestre du 3/01/22 au 27/03/22 - 3ème trimestre 28/03/22 au 18/06/22**

**La fin de saison sera le samedi 18 juin 2022.**

#### **IV CONDITIONS PARTICULIÈRES**

##### **Sécurité et hygiène**

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls du cours doivent remettre une attestation écrite des parents.

Les élèves et les parents sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes. Ils sont tenus de respecter les règles d'hygiène, de laver les tables après le goûter et de passer un coup de balai mis à disposition par le LADC si leurs enfants ont salis.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours. Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux.

**Une serviette doit être posée sur les tapis de yoga par mesure d'hygiène. Ces derniers doivent être enroulés rigoureusement et très serrés. Ils ne doivent en aucun cas être pliés.**

**Le tapis de yoga devra être obligatoirement nettoyé par l'usager à la sortie de son cours. Le matériel de nettoyage sera fourni par le LADC.**

**Les salles de cours ET LES VESTIAIRES** doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

Le savon mis à disposition dans les vestiaires ne doit pas être utilisé comme gel douche personnel. Les serviettes à main ne doivent pas être utilisées comme serviette personnelle à la sortie de la douche.

Le matériel mis à disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place.

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

L'élève devra se conformer à une discipline inhérente à la pratique de la danse et un respect envers le professeur et les autres élèves.

De manière générale, l'élève devra prendre connaissance des règles de sécurité des salles que le LADC aura à disposition et devra les respecter. L'élève s'engage à respecter les règles sanitaires et d'hygiène imposées par le LADC en cas de crise.

##### **Tenue**

Les élèves danseurs doivent adopter une tenue vestimentaire et une présentation conformes aux indications des professeurs de la discipline choisie : port du jean interdit (selon les activités), non-consommation de chewing-gum, short, pantacourt, jogging, survêtement, T-shirt, jupette... et bouteille d'eau.

##### **LYON ARTS DANCE CENTER**

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

##### **LADC - Danse et Forme**

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

**IMPORTANT : Des chaussures propres et SÈCHES adaptées au plancher et tapis de danse seront exigées.** Les élèves devront venir avec des chaussures réservées à leur activité (pas de chaussures utilisées en extérieur). Les chaussures doivent être propres.

#### **Pass sanitaire**

L'élève s'engage à montrer son pass sanitaire à son nom dans la mesure où l'école se verrait imposer de le mettre en place. **L'élève prend conscience qu'à son inscription si le pass sanitaire n'est pas obligatoire en début de saison mais s'il le devient, il n'y aura pas de remboursement possible si l'élève n'est pas en possession de ce pass.**

#### **Responsabilité**

Le LADC ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

A ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

#### **Traitement des données personnelles**

LADC et Viviarto se conforment strictement aux lois en vigueur sur la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel recueillies au moment de l'inscription de l'élève sont destinées à Viviarto, Sendinblue et au LADC aux fins de gestion, de communication sur les cours, sur les périodes d'ouverture ou de fermeture, ou encore sur les événements du LADC. Mais aussi afin de gérer l'administration de leur compte, ainsi qu'à des fins de notation de l'exécution des missions et d'études de statistiques. L'utilisation de ces données se font uniquement dans le cadre de l'activité du LADC au sein de son territoire.

LADC est co-traitant avec Viviarto, pour la collecte et l'hébergement. Pour les traitements qui ne sont pas conjoints, les données recueillies sont utilisées par LADC aux seules fins suivantes : gestion des abonnements, élaboration des fiches d'appel, contact des élèves en cas de problèmes de paiements ou d'absence, contact des élèves pour absence d'un professeur, élaboration de bilan qualitatif et statistique (âge, territoire, sexe...).

Toutes les données papiers sont également stockées dans des lieux sécurisés et sous verrous avec des accès limités à la Direction et au personnel administratif.

En application des dispositions de la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (art. 34), telle que modifiée, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données le concernant. Il peut ainsi exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les données à caractère personnel le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées. Chaque inscrit peut également s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant. Chaque inscrit peut se désabonner lui-même des courriers numériques et informatifs envoyés par le LADC par le biais de la plateforme sécurisé SendinBlue.

Chaque inscrit peut exercer ses droits en écrivant à LADC par email à l'adresse [administration@lyonartsdancecenter.fr](mailto:administration@lyonartsdancecenter.fr). Si LADC ne répond pas à sa demande, l'inscrit pourra s'adresser à la CNIL.

#### **Diffusion d'image**

Les élèves et les parents d'élèves acceptent que le LADC prennent des photos et vidéos des cours, stages et spectacles afin de les diffuser sur son site Internet et sur ses réseaux sociaux. Dans le but d'étoffer les supports de communication de l'organisateur (site Internet, page Facebook, affiches, flyers...), ce dernier peut être amené à prendre des photos/vidéos du participant lors des activités. Le LADC s'engage à être bienveillant concernant les photos d'enfants de - de 18 ans.

Il s'agit d'images de groupe ou de vues montrant le participant en activité. Si vous vous y opposez, veuillez le signaler par mail à [administration@lyonartsdancecenter.fr](mailto:administration@lyonartsdancecenter.fr) Si vous répondez Oui en ligne ou si vous signez le formulaire d'inscription page 3 sur le formulaire d'inscription papier, vous accordez expressément à l'organisateur de fixer, reproduire, communiquer et exploiter ces images sous toute forme et sur tout support sur une durée illimitée et gratuitement. En retour, l'organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de céder ces images à une tiers personne.

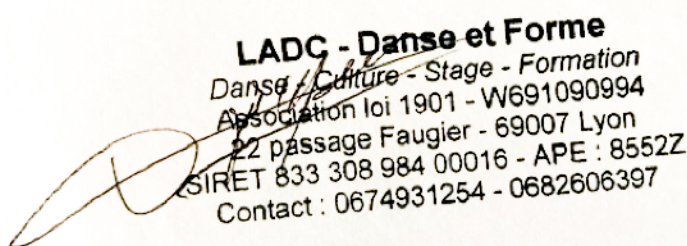
#### **La Direction de la structure du LYON ARTS DANCE CENTER ET DE L'ASSOCIATION LADC - Danse et Forme.**

Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent.

À Lyon, le 26 août 2021,

Vincent Jacquemin  
Président du LADC Danse et Forme  
Co-directeur du Lyon Arts Dance Center

**LYON ARTS DANCE CENTER**  
RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€  
SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z  
**LADC - Danse et Forme**  
SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z  
22, passage Faugier - 69007 LYON



**LADC - Danse et Forme**  
Danse / Culture - Stage - Formation  
Association loi 1901 - W691090994  
22 passage Faugier - 69007 Lyon  
SIRET 833 308 984 00016 - APE : 8552Z  
Contact : 0674931254 - 0682606397